



Vol pr echange d etiquette

Par **Jaja77**, le **13/01/2012** à **18:00**

Bonjour,

Je me suis fait pincé pour échange d'étiquettes. Pas de police, j'ai payé et un constat a été fait. C'est la 1ère fois et pour 107 €. Ils m'ont qu'ils l'enverraient au procureur.

Qu'en est-il de mon casier ? Reste-t-il vierge ?

Merci d avance de votre aide.